

COMMUNIQUE DE PRESSE

La campagne nocturne de thermographie aérienne aura lieu du 27 février au 1^{er} mars sur l'ensemble du Dunkerquois



Initiée par la Communauté urbaine de Dunkerque (CUD) dans le cadre du programme Eco-gagnant et de son volet dédié à la rénovation énergétique de l'habitat (Eco-habitat), la campagne de thermographie aérienne se déroule dans la nuit du 27 au 28 février et du 28 février au 1^{er} mars 2021, les conditions météo étant réunies. Le survol nocturne des toitures de l'agglomération dunkerquoise permettra de détecter les déperditions de chaleur et d'en informer les habitants.*

Visant à redonner du pouvoir d'achat aux habitants tout en agissant pour l'environnement, le programme Eco-gagnant impulsé par Patrice VERGRIETE, président de la CUD, intègre un dispositif d'aide à la rénovation énergétique des habitations : la prime Eco Habitat. Pour le rendre opérationnel, la CUD a opté pour un diagnostic des déperditions thermiques à grande échelle sur 100 % des bâtiments présents sur son territoire.

C'est pourquoi une campagne nocturne de thermographie aérienne par capteurs à infrarouge est engagée, **dans la nuit du 27 au 28 février et du 28 février au 1^{er} mars 2021**, sur l'ensemble des 17 communes de l'agglomération dunkerquoise, au regard des conditions météorologiques favorables. Ce survol des toitures du Dunkerquois permettra non seulement d'identifier les déperditions de chaleur des différentes habitations et autres bâtiments mais surtout de sensibiliser la population -ainsi que les différents opérateurs publics et privés- à réaliser des travaux d'isolation pour réduire leur facture énergétique.

Les cartes thermiques issues de cette campagne aérienne seront établies en juin 2021 et mises à disposition des conseillers énergies de la CUD ; lesquels pourront alors informer le public sur la situation de leur habitation et accompagner le particulier dans la réalisation de son diagnostic énergétique (pris en charge intégralement par la CUD). Affichant les niveaux de déperdition selon un code couleur, ces cartes thermiques pourront également être exploitées par les communes de l'agglomération dunkerquoise qui souhaitent mettre en place des actions visant à améliorer la performance énergétique de leurs bâtiments.

A noter que cette thermographie aérienne comprend aussi le survol des deux réseaux de chaleur présents sur le territoire communautaire, ainsi que la réalisation d'un diagnostic de l'éclairage public de l'agglomération en vue de réduire les sources de pollution lumineuse.

**Le survol nocturne n'est possible qu'en l'absence de brouillard, de vent, et avec une température au sol inférieure à 6° C.*

Qu'est-ce que le dispositif Eco-Habitat ?

Comment réduire la facture énergétique de mon logement ? La question revient souvent lorsque son logement n'offre pas les meilleures garanties en matière d'isolation ou de performance énergétique. Jusqu'à présent, il y avait le dispositif Réflexénergie qui permettait de bénéficier d'une aide aux travaux pour réaliser des économies d'énergie. Sauf qu'en quinze ans, le paysage a profondément évolué avec une multiplication des aides et un dispositif Réflexénergie qui s'appliquait surtout à l'installation de nouvelles chaudières.

C'est pourquoi les élus de la CUD ont décidé de changer de philosophie en offrant à chacun un dispositif d'accompagnement global pour tout projet de rénovation de logement.

1 – Eco-habitat : une nouvel accompagnement mieux adapté

Convaincus qu'un gain de pouvoir d'achat passe aujourd'hui par un accompagnement du ménage allant de la définition à la réalisation d'un projet de rénovation globale, les élus communautaires ont souhaité la mise en place de l'aide Eco-Habitat dans le cadre du dispositif Eco-Gagnant.

Visant la **rénovation de 250 logements par an**, cette aide prévoit :

- *Le financement d'un audit du logement réalisé par un professionnel neutre
- *L'appui à la définition d'un projet de travaux permettant au moins 35% de gain énergétique
- *L'accès aux subventions publiques mobilisables et l'accès facilité à des solutions de financement pour le reste à charge (éco-prêt à taux zéro et crédits travaux)
- *L'accompagnement post-travaux pour mesurer la réalité des gains/économies réalisés

Cet accompagnement est financé par la CUD en partenariat avec la Région des Hauts-de-France qui prend en charge une large partie de l'audit initial. A noter que **la CUD est la seule collectivité des Hauts-de-France à financer intégralement cet accompagnement.**

2 – Public éligible

Alors qu'auparavant l'accompagnement gratuit n'était mobilisable que pour les propriétaires modestes, Eco-habitat devient **accessible à l'ensemble des propriétaires privés**, quelles que soient leurs ressources. Soit trois fois plus de propriétaires éligibles car les propriétaires occupants comme les propriétaires de logements locatifs privés peuvent être accompagnés.

3 – Calendrier

-Janvier 2021 : Signature de la convention avec la Région Hauts de France et le Service Public de l'Efficacité Énergétique et réunions avec les bureaux d'études locaux pour leur expliquer le dispositif et le principe d'agrément par la Région Hauts de France

-Février 2021 : campagne de thermographie de l'agglomération

-1^{er} trimestre 2021 : Présentation du dispositif aux entreprises et artisans locaux

- Juin 2021 : Disponibilité des résultats de la thermographie

-Septembre 2021 : Ouverture du guichet et mise en place de la nouvelle aide Eco-habitat.

Renseignements disponibles au guichet unique de l'habitat ou au 0800.283.675

Contact presse :

Olivier COPPIN - Direction de la Communication et du Numérique - CUD

Tel : 03 28 23 69 57 ou 06 84 75 97 36 - Email : olivier.coppin@tud.fr

**Le survol nocturne n'est possible qu'en l'absence de brouillard, de vent, et avec une température au sol inférieure à 6° C.*